



PROFESSIONALISER SA PRODUCTION DE SEMENCES POTAGÈRES AU SEIN D'UN COLLECTIF

1 journée de 9h (+ le voyage) le jeudi 30 novembre 2023

Lieu : Les Planches près Arbois (39 600)

Intervenants :

Nathalie Vaucher et Stéphanie Desgeorges - Co-fondatrices du mouvement de semences BFC
François Aymonier - co-fondateur de la Semencerie

Les ADDEAR de l'Ain, de l'Isère, du Rhône et de la Haute-Savoie accompagnent des groupes de maraîchers sur l'autoproduction de semences parfois structurés sous forme de Maison des semences et labellisés GIEE.

Avec la structuration des collectifs ou après quelques années d'activité, des réflexions émergent autour :

- du **fonctionnement de ces groupes** : règles de fonctionnement, anticipation de la production, modalités d'échanges, vie du groupe avec ses départs, ses arrivés, ses moments difficiles...
- de la **mise en place d'une activité de vente** de semences aux particuliers : structuration d'un collectif spécifique, fonctionnement de celui-ci, forme juridique, traçabilité des semences, taux de germination, répartition du temps de travail, rentabilité économique...

Pour apporter de la matière à ces réflexions, il est proposé de bénéficier de l'expérience d'un autre collectif ayant de l'ancienneté (car existant depuis 2010) et structuré sous forme d'un GIE (groupement d'intérêt économique) pour la commercialisation des semences depuis 2020 : La Semencerie (Franche Comté).

Renseignement et

Inscription (date limite : 27 novembre 2023)

Sandrine BOTTOLLIER

(responsable de stage)

06.32.96.47.71

agriculturepaysanne@addear74.fr

Programme : Voir au dos

Modalités financières

Pris en charge

par VIVEA (288 €)

Autre cas : nous consulter

n° d'organisme de formation : 82420117742

PROFESSIONALISER SA PRODUCTION DE SEMENCES POTAGÈRES AU SEIN D'UN COLLECTIF

OBJECTIFS :

>>> Identifier les conditions techniques, économiques et organisationnelles qui permettent à un groupe de travailler correctement ensemble et de se professionnaliser sur la production de semences.

>>> Identifier les conditions de réussite à la création d'un collectif autour de la commercialisation de semences potagères.

PROGRAMME

9H30 - 10H : Accueil des participants et ouverture de la formation

10H - 13H : LE COLLECTIF DU MOUVEMENT DE SEMENCES BOURGOGNE FRANCE COMTE

Présentation du groupe : historique, règle de fonctionnement...

Les outils au service du collectif : outils organisationnels et outils techniques (apports méthodologiques)

La vie du groupe : les départs, les arrivées (l'intégration de nouveaux membres)... comment faire groupe

Les relations entre les membres et la gestion des conflits

14H - 17H30 : L'ACTIVITÉ DE COMMERCIALISATION AVEC LA SEMENCERIE

Historique de l'organisation de la vente

Les choix opérés et les outils mis en place pour le fonctionnement du collectif

Les statuts juridiques et leurs incidences

La répartition du temps de travail

Les aspects économiques

La réglementation

18H30 - 20H30 : MISE EN PERSPECTIVE DANS LES GROUPES DE MARAICHERS

Passer de l'idée au projet, définir le périmètre de son projet

Identification des besoins et des attentes du groupe

Les conditions de gouvernance et de pilotage opérationnel d'un projet collectif

LOGISTIQUE

Certains participants venant de loin, des couchages ont été réservés dans le gîte où se tient la formation.

Tarif : 52€ (avec couchage + repas du soir + petit dej), à charge des participants.

Nombre de places limité (à préciser lors de votre inscription)

Inscrivez-vous auprès de l'ADDEAR 74 - Date limite d'inscription le 27 novembre 2023

agriculturepaysanne@addear74.fr - 06.32.96.47.71

Pré-requis : Aucun pré-requis nécessaire

Les stagiaires devront être à jour de leur cotisation VIVEA ou avoir obtenu une attestation "candidat à l'installation" de la part du Point Info Installation avant la formation.

Méthodes pédagogiques : apport de connaissances des formateurs, échanges de paysans à paysans et ateliers pratiques. 92% de nos stagiaires sont satisfaits de nos formations.

Mode d'évaluation de la formation : Questionnaire d'autoévaluation rempli en fin de formation. Cette formation sera validée par une attestation de formation remise à la suite du stage.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous vous invitons à nous contacter directement pour évaluer ensemble la possibilité d'adapter cette formation à votre situation.